



HAL
open science

L'impact des facteurs qualitatifs sur les jugements éthiques de la matérialité en audit

Hassan Lahbari, Riadh Manita

► **To cite this version:**

Hassan Lahbari, Riadh Manita. L'impact des facteurs qualitatifs sur les jugements éthiques de la matérialité en audit. Comptabilités, économie et société, May 2011, Montpellier, France. pp.cd-rom. hal-00650541

HAL Id: hal-00650541

<https://hal.science/hal-00650541>

Submitted on 10 Dec 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'IMPACT DES FACTEURS QUALITATIFS SUR LES JUGEMENTS ÉTHIQUES DE LA MATÉRIALITÉ EN AUDIT

Hassan LAHBARI*, Riadh MANITA,**

* Doctorant – Enseignant- Ecole de Management Strasbourg

hassan.lahbari@em-strasbourg.eu

**Associate professor – Rouen Business School

rmn@rouenbs.fr

Résumé :

La place de la matérialité qualitative dans les jugements professionnels de l'audit n'a cessé de prendre de l'importance dans les recherches et surtout après la publication du SAB.99. Notre travail s'est intéressé à examiner l'influence des facteurs qualitatifs identifiés par le (SAB.99) sur les jugements éthiques de la matérialité en France

selon le modèle de Jones (1991). Trois scénarios réels impliquant trois facteurs qualitatifs ont fait l'objet d'une étude expérimentale. Les résultats de cette étude expérimentale ont confirmé l'influence des facteurs qualitatifs sur les jugements éthique de la matérialité.

Mots clés : jugement de la matérialité, éthique, facteur qualitatif

Abstract:

The place of the qualitative materiality in the professional judgments of the audit has become increasingly important in research and especially after the publication of SAB.99. Our work has focused on the influence of qualitative factors

(SAB.99) on the ethical judgments of materiality in France. Through real scenarios involving three qualitative factors, we tried to test the influence of these on the ethical judgments of materiality.

Keywords: judgment of materiality, ethics, qualitative factor

Introduction :

L'objectif de l'audit tel que défini par les normes de l'IFAC (Fédération internationale des comptables) est de permettre l'expression d'une opinion sur la fidélité des images données par les documents financiers. Pour atteindre cet objectif, l'auditeur utilise une méthodologie qui se réfère à des normes d'audit généralement admises. Selon cette dernière, l'auditeur est amené à évaluer les risques d'audit de l'entreprise, construire sa stratégie d'audit et à définir les moyens et outils qu'il utilisera pour cerner au mieux ces risques. Dans ce contexte, la « matérialité » représente l'un des outils les plus importants fixé par les normes et qui détermine la qualité de l'audit.

En effet, la matérialité permet à l'auditeur de déterminer l'étendue des travaux d'audit, de porter un jugement sur le caractère significatif des anomalies comptables qu'il aurait identifiées et d'émettre au final un avis sur la fiabilité et la sincérité des documents comptables. La « matérialité » est fixée selon des critères quantitatifs, mais aussi qualitatifs définis par les normes professionnelles. Cependant si les normes professionnelles (NEP 320, ISA 320, SAS 107) sont bien précises en ce qui concerne les critères quantitatifs (facile à appliquer par l'auditeur, Manuels d'audit des « Big4 » etc), elles ne le sont pas encore en ce qui concerne les critères qualitatifs qui restent ambigus et qui laissent une grande marge d'interprétation et de jugement à l'auditeur (Mc Kee et Elifsen, 2000). Face à cette situation, les auditeurs ont systématiquement recours aux critères quantitatifs (résultat net, total actif, etc) en négligeant les critères qualitatifs.

Cependant, selon la S.E.C, le recours exclusif à la matérialité quantitative (telle que 5% du résultat) n'a aucun fondement dans la littérature comptable ou légale. Quantifiée en termes de pourcentage, l'ampleur n'est que le début de l'analyse de la matérialité, elle ne peut être correctement utilisée comme un substitut à une analyse complète qui tient compte de toutes les considérations pertinentes. Ces critiques ont conduit à l'émission d'orientations explicites aux EU, telles que le bulletin comptable SAB.99 (1999) et le rapport CIFIR (2008) publiés par la SEC et la norme d'audit SAS 107 (AICPA 2006). Elles ont amené le normalisateur d'audit international (IAASB) à réviser la norme ISA 320 et émettre la nouvelle norme ISA 450. Ces dernières insistent davantage sur l'importance des aspects qualitatifs dans la détermination du seuil de matérialité en proposant 11 facteurs qualitatifs matériels (FQM). En France, la norme relative à l'anomalie significative et au seuil de signification (NEP320, 2006) s'est adaptée aux normes internationales (ISA) en redéfinissant notamment- la matérialité par rapport aux attentes des utilisateurs.

Pendant presque un demi-siècle, la littérature académique s'est intéressée aux facteurs quantitatifs pour expliquer les jugements de la « matérialité » (Holstrum et Messier, 1982 ; Iskandar et Iselin, 1999 ; Messier et al 2005). Ce n'est qu'après la publication du SAB99 que les recherches académiques ont commencé à étudier explicitement les facteurs qualitatifs d'une façon succincte de ceux quantitatifs (Wright et Wright, 1997 ; Braun, 2001 ; Shafer ., 2005 ; Ng et Tan, 2007 ; Del Corte et al .2010,). La majorité de ces études reconnaissent l'influence des facteurs qualitatifs sur les jugements de la matérialité (Nelson et al 2005 ; Braun, 2001 ; Ng et Tan, 2007 ;etc).

En audit, la prise en compte des FQMs est une question du jugement éthique du professionnel. Ce dernier, ne dépend pas uniquement des facteurs individuels liés aux caractéristiques personnelles et intrinsèques du preneur de décision (Rest 1979, Kohlberg 1969) mais aussi du contexte de la situation (facteurs spécifiques, pressions inhérentes) et des conséquences de la décision (Jones 1991, Trevino et Weaver 2003., Bel Haj 2010). C'est que Jones (1991) a qualifié d'intensité morale. Selon Jones (1991), l'intensité morale est une construction multidimensionnelle comportant plusieurs caractéristiques (l'ampleur des conséquences, la probabilité de l'effet ...). Il considère que les individus identifient plus facilement les problèmes éthiques de forte intensité éthique. Dans ce contexte, chaque FQM présente pour l'auditeur une situation avec une faible ou forte intensité morale sans qu'il y ait nécessairement un consensus sur la nature éthique d'une situation donnée (Shafer ,2005).

En s'appuyant sur le modèle de prise de décision éthique de Jones (1991), nous nous proposons d'étudier l'influence des facteurs qualitatifs sur les jugements éthiques de la matérialité. Ce modèle fournit un cadre idéal de discussion de la perception éthique des FQMs car il permet d'étudier les prises de décisions d'individus confrontés à des dilemmes éthiques.

Tout d'abord, nous commençons par une revue de la littérature portant sur la matérialité et le jugement éthique en audit. Ensuite, nous développons la méthodologie de la recherche adoptée. Enfin, nous présentons et discutons les résultats obtenus.

1- La matérialité et le jugement éthique : revue de l'art

1.1. Le concept de la matérialité : évolution du concept dans les normes d'audit

Depuis que la matérialité est devenue une partie intégrante de la méthodologie d'audit, la définition et l'interprétation de celle-ci ont été le sujet de beaucoup de discussions et ont fait

l'objet de plusieurs normes d'audit. Les premières normes étaient un peu timides, ne présentent pas des orientations précises pour déterminer la matérialité. Afin de pallier à la carence d'information concernant la fixation précise du seuil de matérialité, ces normes renvoyaient au jugement professionnel de l'auditeur (Thompson et al., 1990). La pratique abusive de cette notion a fait l'objet de nombreuses polémiques dans les pays anglo-saxons (Levitt 1998-2000., Chong 1994, Carpenter et Dirsmith, 1992 ; Carpenter et al 1994., ...). Les instances professionnelles internationales et nationales (IASB, FASB, SEC, GAO , CNCC) ont fourni des efforts considérables dans la clarification du concept de la matérialité afin de mieux guider les auditeurs dans leur application pratique (FASB N°2 , 1980 ; SAS N°47. ;SEC 1995 ; ISAC 1989..). Cependant ces améliorations, ont mis l'accent sur les critères quantitatifs de détermination de la matérialité et ont occulté ceux qualitatifs. Pour palier à cette insuffisance, les normes américaine et internationale ont subi d'importantes modifications, pour tenir compte des critères qualitatifs de la matérialité et ont publié de nouvelles normes (SAB 99 aux USA et ISA 450 qui vient remplacer l'ISA 320 à l'échelle internationale). Ces normes incluent explicitement une liste de 11 FQM (tableau.1) que les auditeurs doivent examiner pour évaluer correctement la matérialité des anomalies qui sont en dessous des seuils quantitatifs (IAASB, 2008).

1.2.Le jugement éthique de la matérialité :

L'absence d'une norme d'audit précise en matière de matérialité a largement justifié l'existence d'un grand nombre de travaux de recherche visant à éclairer les différents aspects du processus de jugement de la matérialité (Holstrum et Messier, 1982 ; Iskandar et Iselin, 1999 ; Messier et al 2005 ; García et al. Martínez, 2007). Les premiers travaux de recherche qui se sont intéressés à identifier les facteurs impliqués dans les processus de jugement de la matérialité, ont montré la dominance des facteurs quantitatifs. En outre, certaines études antérieures (Pattillo et Siebel (1974), Messier 1982, Krogsted 1984...) ont distingué entre les facteurs financiers (résultat, tendance des résultats, total actif, total des stocks, ...) et les facteurs non financiers (expérience, taille de l'entreprise, etc). Après la publication du SAB 99, la matérialité qualitative a fait l'objet de plusieurs études spécifiques (Libby and Kinney, 2000 ; Braun, 2001 ; DeZoort et al. , 2003 ; Shafer, 2004 ; Nelson et al. , 2005 ; Ng and Tan, 2007). Toutefois, ces études ne se sont intéressées à la matérialité que dans un contexte de gestion des résultats (shafer 2005). Merchant et Rockness (1994), trouvent que les différences des jugements éthiques pour les grandes et petites manipulations étaient assez faibles et que la

gestion intentionnelle du résultat sur les jugements éthiques reste une question ouverte. Shafer et al. (1999) et Ketchand et al. (1999) ont étudié les effets des erreurs, ainsi que certaines variables qualitatives (telle que la probabilité perçue du préjudice par les utilisateurs des états financiers) sur les jugements de la matérialité par les auditeurs. Les deux études ont révélé que les auditeurs ont tendance à renoncer à la correction des anomalies si celles-ci sont associées à un jugement subjectif ou à une erreur quantitativement négligeable (Wright et Wright, 1997 ; Braun, 2001 ; Nelson 2003, Nelson *et al* 2005.,). Dans ce contexte, Libby et Kinney (2000) ont montré que les auditeurs étaient susceptibles d'exiger la correction des erreurs quantitativement négligeables si celles-ci entraînaient des bénéfices en dessous des objectifs prévus par les analystes financiers. Cependant plusieurs autres facteurs qualitatifs prévus par les récentes normes d'audit (SAB99 et ISA 450) n'ont pas été étudiés par les chercheurs¹.

Plusieurs modèles explicatifs empruntés à la psychologie cognitive peuvent être utilisés pour comprendre le processus de prise de décision dont relève le jugement de la matérialité (Chang, 1998; Jones, 1991; Jones et Ryan, 1997; Stead, Worrell et GarnerStead,1990; Trevino, 1986;Trevino et Youngblood, 1990). Certains modèles sur le jugement éthique se basent sur les facteurs liés aux caractéristiques personnelles du décideur (auditeur) et d'autres sur le contexte et à la situation objet du jugement. D'une façon générale ces modèles font appel à trois dimensions explicatives: la reconnaissance d'un problème éthique, le jugement éthique et la création de l'intention qui débouche sur un comportement éthique. Dans ce contexte le modèle Jones (1991) constitue un modèle qui a fait l'objet d'un consensus de la part des chercheurs dans la mesure où il prend en considération à la fois la dimension individuelle du décideur et celle liée à la situation objet d'étude, mais aussi les conséquences de la décision. (Jones 1991, Trevino et Weaver 2003., Bel Haj 2010). C'est que Jones (1991) qualifie d'intensité morale.

En matière d'audit le jugement éthique dépend certes des caractéristiques individuelles de l'auditeur (expérience, personnalité...) de la situation objet du jugement mais surtout des conséquences de ce jugement sur l'entreprise objet de l'audit et sur le décideur lui-même (réputation et indépendance de l'auditeur, renouvellement de son mandat, risques courus...). La théorie de l'intensité morale de Jones (1991) constitue par conséquent un cadre théorique qui pourrait s'adapter à l'étude des effets des facteurs qualitatifs de matérialité sur

¹ Il s'agit en l'occurrence des inexactitudes non significatives mais intentionnelles, la pratique de la compensation des erreurs et certaines circonstances dans lesquelles les inexactitudes de faible montant peuvent devenir matérielles. C'est le cas par exemple lorsque une inexactitude masque un changement du résultat ou de tendance.

le jugement éthique de l'auditeur. Selon la théorie de Jones(1991) un individu doit franchir quatre étapes psychologiques pour adopter un comportement éthique.

- Tout d'abord, il doit interpréter une situation donnée comme un problème éthique (sensibilité éthique). Cette étape inclut notamment le fait d'identifier les options possibles et leurs conséquences.
- Ensuite, l'individu doit décider quelle option est correcte du point de vue moral.
- Puis, il doit avoir la volonté de se comporter de manière éthique, même si son propre intérêt lui dicte une attitude contraire.
- Enfin, l'individu doit avoir une force de caractère suffisante pour se comporter de manière conforme à son intention éthique (comportement éthique).

Selon Jones (1991), toutes les phases du processus de prise de décision éthique seront influencées par l'ampleur du problème lié aux impératifs éthiques dans une situation donnée. Pour Jones (1991) l'intensité morale d'une question dépend des six caractéristiques : l'ampleur des conséquences, le consensus social, la probabilité de l'effet, le caractère immédiat sur le plan temporel, la proximité et la concentration des effets.

Cependant certaines caractéristiques sont jugées, par la littérature, plus influentes et plus dominantes que les autres. Il s'agit en l'occurrence : l'ampleur des conséquences et le consensus social (Morris et MacDonald,1995 notamment)

1. Méthodologie

De nombreuses méthodologies ont été utilisées pour appréhender les jugements éthiques de l'auditeur. Celles-ci comprennent des enquêtes par questionnaire, des études expérimentales et l'analyse de données d'archives (manuels des cabinets d'audit, documents de travail des auditeurs, les états financiers publiés, et les rapports d'audit).

La recherche archivistique a pour limite qu'il est très difficile que les cabinets d'audit acceptent de permettre aux chercheurs de consulter leurs dossiers d'audit en évoquant souvent le respect du secret professionnel (Acito, Bruks et Johnson 2009). Les études expérimentales se considèrent plus appropriées pour comprendre la complexité des processus impliqués dans les jugements de la matérialité. En ce sens, de nombreuses études ont examiné l'aspect cognitif du jugement et ont conclu qu'un cadre expérimental (par opposition à une enquête ou à une méthodologie d'archives) serait plus adapté pour accomplir cet objectif.

C'est pourquoi, nous avons choisi dans le cadre de cette recherche d'adopter une méthodologie basée sur l'expérimentation. Notre méthodologie se compose de deux étapes et se base sur des cas ou scénarios réels développés avec les auditeurs. :

3.1. Etude exploratoire

Afin de mieux d'explorer les pratiques utilisées dans la détermination de la matérialité dans des missions d'audit légal en France. Nous étions amenés à effectuer un stage dans un grand cabinet d'audit. Pendant ce stage, nous sommes intervenus sur plusieurs dossiers d'audit légal afin de pouvoir cerner la pratique de la matérialité dans plusieurs domaines d'activité.

Pour s'assurer si les auditeurs français reconnaissent l'influence des facteurs qualitatifs identifiés dans le SAB.99 sur les jugements éthiques de la matérialité, nous avons préparé un questionnaire sur la base des facteurs qualitatifs prévu par cette norme et nous l'avons soumis à 44 commissaires aux comptes pour évaluation. Chaque participant doit attribuer à chaque facteur qualitatif prévu par la norme, une note de 1 à 10 sur une échelle de Likert à 10 points selon que ce dernier pourrait ou pas influencer son jugement sur la matérialité: L'accord du participant avec chaque facteur qualitatif jugé influençant son jugement sur la matérialité a été associé à une note supérieure ou égale à 5 points.

1 = Fortement désaccord, 10 = Fortement d'accord

Cette étape, nous a permis d'identifier les différentes difficultés associées à la détermination du seuil de matérialité, de tester si les auditeurs sont sensibles aux facteurs qualitatifs et de construire des scénarios réels impliquant certains facteurs qualitatifs.

3.2. Le protocole expérimental

L'objectif de cette étape est de tester empiriquement si les auditeurs français considèrent les circonstances environnantes dans leurs jugements professionnels de la matérialité, conformément aux résultats de notre étude exploratoire.

En effet, les facteurs qualitatifs ayant obtenu des scores supérieurs à 5, ont été classés selon leurs scores moyens. Des scénarios réels ont été élaborés pour les 3 facteurs qui ont obtenu les premiers rangs. Il s'agit des facteurs liés aux changements de tendance, aux bonus accordés aux dirigeants et la compensation d'erreurs. Ces scénarios ont été élaborés avec les associés du cabinet dans lequel nous avons effectué notre stage puis ont été soumis à deux

autres auditeurs et deux chercheurs en audit pour améliorer leurs compréhensions et valider leurs contenus (Annexe 1).

Chaque scénario contient une inexactitude dont l'ampleur ne dépasse pas le seuil de signification (5% du résultat net) sur laquelle dirigeants des sociétés et auditeurs légaux étaient en désaccord. Ces inexactitudes étaient liées à diverses raisons, soient à une mauvaise interprétation et application des normes comptables admises ou à une évaluation subjective contestée. Dans certains scénarios, la motivation ou l'intention de la direction était connue (bonus, changement de tendance, dissimuler un comportement illégal, etc.) et dans d'autres elle ne l'était pas (compensation, ampleur, etc.). La correction de ces erreurs aurait pour incidence de changer la tendance des résultats (bénéfice, perte) ou de dévoiler des actes illégaux. Aussi, pour pouvoir tester les jugements des auditeurs selon le modèle de Jones (1991), nous avons joints à chaque scénario des données relatives aux trois caractéristiques de l'intensité morale les plus influentes selon la littérature : l'ampleur des conséquences, le consensus social, la proximité du client. Après avoir jugé la matérialité liée à chaque scénario, nous avons demandé aux participants d'indiquer les facteurs ayant influencé leurs décisions (Annexe 2).

Comme le jugement de l'auditeur ne dépend pas uniquement des facteurs liés à la situation mais aussi à des facteurs individuels, nous avons constitué un échantillon nous permettant d'éviter le maximum de biais statistiques liés aux trois facteurs choisis. Nous avons constitué deux groupes homogènes d'auditeurs (âge, expérience, statut en cabinet...) selon qu'ils appartiennent ou pas à des grands cabinets. Ainsi nous avons préparé un protocole expérimentale et nous l'avons expérimenté sur 20 managers de cabinets Big four et 24 managers appartenant à des petites structures. Ces auditeurs ont respectivement une expérience moyenne dans le poste de 2 ans et 5 ans et un âge moyen de 30 et 42 ans. Compte tenu de l'impossibilité de réunir les managers dans un seul endroit, nous avons constitué des groupes de 2 à 3 managers en fonction du cabinet dans lequel nous étions intervenus.

Le protocole expérimentale se compose de 6 étapes et peut être résumé comme suit :

Étape 1 : Accueil des participants

Étape 2 : Explication des consignes puis distribution des scénarios

Étape 3 : Lecture des scénarios

Étape 4 : Réponse aux questions des participants liées aux consignes

Étape 5 : Quasi-expérience

- Chaque participant répond aux questions selon l'ordre fourni
- Interdiction d'échanger entre les sujets
- Interdiction de sortir avant que tous les sujets présents n'aient terminé

Étape 6 : Récupération des supports

Tous les supports étaient des classeurs anonymes et comportaient une zone d'inscription du code "participant" transmis par mail quelques jours plus tôt et permettant de rapprocher les données de l'expérience avec les données collectées précédemment.

Les classeurs permettent de s'assurer du maintien des feuilles dans l'ordre voulu. Ils ont été distribués après installation des sujets. Une procédure orale d'accueil et de présentation a été systématiquement utilisée, indifféremment pour les différents groupes afin de garantir une uniformité des instructions. En fin de séance, les supports (classeurs) ont été récupérés. Une explication a été faite des objectifs de la recherche. Lors de cette explication, il a été mis l'accent sur l'anonymat des réponses et la possibilité pour chaque auditeur de contacter l'expérimentateur s'il souhaite modifier ou retirer ses réponses de la recherche, conformément aux règles légales en vigueur (CNIL) et à la déontologie du chercheur en sciences sociales (Myers et al 2007 : 42-66). Les réponses ont été saisies dans une feuille de calcul informatique pour la préparation du traitement.

4.1. Résultats et discussions

4.2. La significativité des facteurs qualitatifs de la matérialité

Sur la base de la liste des commissaires aux comptes inscrits sur le site de la CNCC, nous avons constitué une liste d'auditeurs apparentant ou pas à des big four et nous leur avons contacté (mails, téléphone..) et demander de participer à notre enquête.

Un bon nombre des auditeurs contacté n'ont pas souhaité participé à notre recherche. Certains autres n'ont pas donné suite à notre demande malgré les relances effectuées. Le taux de retour obtenu était relativement faible et avec les différentes relances nous avons pu avoir un taux de retour d'environ 13 %. La majorité des répondants a été fortement d'accord avec le SAB.99 et a qualifié huit de neuf facteurs qualitatifs comme pertinents pour le jugement de la matérialité. Pour chaque facteur le score moyen était au dessus de 7 sauf pour un facteur dont le score moyen n'a pas dépassé les 5 points.

Tableau 1 : l'impact des facteurs qualitatifs sur les jugements de la matérialité

	Commissaires aux Comptes	
	Big	Non Big
1. La motivation des inexactitudes ou des omissions, quantitativement immatérielles (manipulation intentionnelle, un désaccord d'opinion, erreur involontaire.)	8.53	8.12
2. Si l'irrégularité ou l'omission, quantitativement négligeable, recèle un changement de tendance gains (revenus, résultats)	8.76*	8.33*
3. Si l'irrégularité ou l'omission, quantitativement négligeable, cache une incapacité à répondre aux attentes du consensus des analystes financiers.	8.12	7.21
4. Si l'irrégularité ou l'omission, quantitativement négligeable, modifie les pertes de résultat.	8,23	7,33
5. Si l'irrégularité ou l'omission, quantitativement négligeable pour l'entreprise dans l'ensemble, appartient à une division de l'entreprise qui a été identifié comme particulièrement importante à la réussite de l'entreprise	7.55	7.12
6. Si l'irrégularité ou l'omission, quantitativement négligeable, permet aux cadres dirigeants de bénéficier d'une rémunération incitative de bonus	9.13*	8.25*
7. Si la fausse révélation ou omission, quantitativement négligeable, consiste à la dissimulation d'un acte illégal.	9,25*	9,11*
8. Si l'inexactitude ou l'omission connue, quantitativement immatérielle, se traduira par une réaction significative du marché boursier	8,43	8,21
9. Si l'inexactitude ou l'omission connue est compensée par une autre inexactitude de conséquences contraires sur le résultat.	9.33*	8.43*

*Facteur ayant obtenus les scores les plus élevés et retenus dans le cadre de cette recherche

4.3. Influence des facteurs qualitatifs sur le jugement éthique de la matérialité

Pour les trois scénarios testés, les résultats montrent que la majorité des commissaires aux comptes interrogés considère qu'ils sont susceptibles d'influencer leur jugement éthique de la matérialité. Les résultats montrent aussi qu'il n'y a pas de différences significatives de jugement entre les auditeurs des « big four » et ceux appartenant aux petites structures. En effet, les fréquences minimales des auditeurs ayant considéré ces trois facteurs comme significatifs et méritent d'être portés dans les rapports d'audit sont respectivement de 66,67% et 69% pour ceux appartenant aux cabinets « big four » et pour les non big. Le tableau suivant présente les fréquences de réponse des auditeurs pour les trois facteurs testés.

Tableau 2 - Résultats des scénarios réels

	Facteur qualitatif	Le jugement éthique de la matérialité (auditeurs big four)		Le jugement éthique de la matérialité (auditeurs non big four)	
		Matériel	Immatériel	Matériel	Immatériel
scénario 1	Changement de tendance	66.67%	33.33%	78%	22%
scénario 2	Bonus	85%	15%	69%	21%
scénario 3	Compensation d'erreur	80%	20%	83%	17%

Pour les trois scénarios testés, les résultats montrent que la majorité des commissaires aux comptes interrogés considère que les critères de l'intensité morale sont susceptibles d'influencer leur jugement éthique de la matérialité. Les résultats montrent aussi qu'il n'y a pas de différences significatives de jugement entre les auditeurs des big four et ceux appartenant aux petites structures concernant les justifications de leurs appréciation de la matérialité. Cependant, les scores moyens des notes obtenus sont légèrement plus élevés pour les auditeurs des big four que les petits cabinets. Il semblerait que la sensibilité des auditeurs appartenant à des grandes structures est plus forte en ce qui concerne l'ensemble des critères d'intensité morale.

Les résultats révèlent aussi que pour l'ensemble des scénarios (1.2.3), l'ampleur des conséquences a été le principal critère à considérer lors des jugements de la matérialité. En effet, les scores élevés des auditeurs des big four (9.1) ou les autres auditeurs (7.9) s'expliquent par la sensibilité de l'ensemble des auditeurs aux conséquences économiques des anomalies qualitatives intentionnelles. Cela se confirme aussi par les nouvelles orientations des instances professionnelles qui s'inscrivent dans une logique de protection de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. Désormais, l'auditeur doit certifier les états financiers compte tenu des attentes des utilisateurs (banquiers, clients, actionnaires ...).

Également, le consensus social a été très significatif pour les deux catégories d'auditeurs avec un score toujours plus élevé en faveur des big four. Contrairement à ce qu'est souvent supposé au sujet du consensus social sur l'immatérialité des erreurs quantitativement négligeable. Il ressort de notre étude, qu'il n'est plus une pratique courante. En effet, les scénarios (1.2) montrent que les jugements de la matérialité ont été axés sur un nouveau consensus social avec lequel l'ensemble des auditeurs ont qualifié des erreurs intentionnelles (changement de tendance et bonus) inférieures au seuil de signification (5%) d'éthiquement matérielles avec des scores moyens supérieurs à 5 sur une échelle de 10.

En ce qui concerne le critère de proximité, les scores sont plus élevés pour les auditeurs des petits cabinets que les auditeurs appartenant aux big four. Il semblerait que les auditeurs des petits cabinets sont plus sensibles à la perte de client et aux conséquences économiques de leur jugement que les auditeurs des grands cabinets. Ces derniers penseraient plutôt à leur réputation sur le marché et à ce qu'il pourrait perdre en cas d'erreur sur un dossier.

Conclusion :

Les cabinets d'audit ont largement abusé de l'application stricte de la définition quantitative de la matérialité. Étant donné la nouvelle réglementation, les professionnels de l'audit sont conduits à mieux apprécier les attentes des utilisateurs et le caractère significatif qu'une information pourrait revêtir. Ils sont ainsi invités à mieux apprécier les facteurs qualitatifs qui peuvent rendre les comptes trompeurs aux yeux des utilisateurs, indépendamment de leur montant. La publication du S.A.B. 99, a donné beaucoup plus d'importance à l'approche qualitative qui est devenue une notion fondamentale dans la démarche d'audit.

Nos résultats montrent que les jugements de matérialité reflètent les considérations tant quantitatives que qualitatives (SAB.99). L'approche classique selon laquelle le résultat net est le critère de référence dominant pour expliquer les décisions de correction des anomalies est incohérente avec les résultats de notre étude et les nouvelles orientations des instances professionnelles. Les résultats montrent que les facteurs qualitatifs de la matérialité influencent le jugement des auditeurs en ce qui concerne l'appréciation de la matérialité. Ils

révèlent aussi que les critères d'ampleur des conséquences et de consensus social de Jones (1991) sont les plus amènes à justifier et à motiver leur jugement.

Notre recherche permet d'enrichir les travaux des instances professionnelles en contribuant à la compréhension des processus de jugements de la matérialité en France. L'originalité théorique de ce travail réside dans l'emprunt d'un cadre théorique emprunté à la psychologie éthique pour expliquer les jugements de la matérialité. L'intérêt méthodologique réside dans la construction de scénarios réels combinant trois facteurs qualitatifs (SAB.99) issus de modèle de Jones (1991). Toutefois, notre étude présente certaines limites liées à la collecte des données et aux méthodes d'analyse. La principale limite concerne le biais statistique lié aux auditeurs participants qui malgré toutes nos précautions peuvent avoir tendance à répondre aux questions en fonction des attentes des chercheurs.

Annexe 1 : scénarios réels

Scénario 1 : Changement de tendance

La société «XLM » a annoncée à ses actionnaires et ses partenaires un chiffre d'affaires en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Vous notez à l'issu de vos travaux que les factures pour lesquelles la livraison est intervenue au cours de l'exercice suivant ont été maintenu dans le chiffre d'affaires. L'impact est inférieur au seuil de signification que vous avez déterminé. Cependant la correction de cette anomalie aurait pour incidence de diminuer le chiffre d'affaires qui atteindrait un niveau inférieur à celui de l'exercice précédent. Vous êtes nommé commissaire aux comptes de cette société depuis 8ans.

Face à cette situation, quel serait votre jugement de cette inexactitude (matérielle ou immatérielle) ?

1. Si un financement important est subordonné à l'attente des objectifs de CA ?
2. Si des opérations (financement,..) étaient prévues ?
3. si un acheteur potentiel réservait son jugement en fonction du CA réalisé ?
4. En l'absence de conséquences particulières ?

Sur une échelle de 10 points, quelle est la probabilité d'intégration de cette anomalie dans les rapports d'audit ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Scénario 2 : Les bonus

La société « MFC » a annoncée à ses actionnaires et ses partenaires un chiffre d'affaires en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Vous notez à l'issu de vos travaux que les factures pour lesquelles la livraison est intervenue au cours de l'exercice suivant ont été maintenu dans le chiffre d'affaires. L'impact est inférieur au seuil de signification que vous avez déterminé. Cependant la correction de cette anomalie aurait pour incidence de diminuer le chiffre d'affaires qui atteindrait un niveau inférieur à celui de l'exercice précédent. Vous notez que les dirigeants doivent percevoir une prime d'objectif en fonction de l'augmentation du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent. En outre, un contrat d'intéressement a été conclu. Votre cabinet certifie les comptes de cette société depuis 10 ans.

Les critères retenus pour le déclenchement de l'intéressement sont :

- Réalisation d'un bénéfice ;
- Augmentation du CA.

Compte tenu de ces éléments, quel serait votre jugement de cette inexactitude (matérielle ou immatérielle) ?

Sur une échelle de 10 points, quelle est la probabilité d'intégration de cette anomalie dans les rapports d'audit ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Scénario 3 : Compensation d'erreurs

Au cours de vos travaux sur la séparation des exercices de la société TFO. Vous constatez que le comptable est dans l'incapacité de vous produire un Bon de livraison. Après enquête, vous découvrez que la société à accepter de comptabiliser une fausse facture pour permettre à un fournisseur d'escompter un effet et d'obtenir aussi de la trésorerie. L'objectif de la société était de réaliser la même opération en sens inverse à l'échéance de la traite en émettant à son tour une fausse facture. L'impact de cette opération sur le résultat est nul.

Le cabinet au non duquel vous intervenez assure les travaux de commissariat aux comptes de la société depuis 6 ans.

Face à cette situation, quelle est votre jugement de ce fait ?

Sur une échelle de 10 points, quelle est la probabilité d'intégration de cette anomalie dans les rapports d'audit ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Annexe2. Les facteurs du jugement éthique de Jones 1991

Dans le cas seulement où vous avez jugé l'erreur ou l'anomalie significative nous vous demandons d'indiquer, parmi les facteurs suivants, qui ont le plus influencé votre décision

Notez sur une échelle de 10 points l'importance de ces facteurs dans la prise de votre décision ?

	scénario 1	scénario 2	scénario 3
Conséquences de votre jugement sur la réputation du cabinet, sa responsabilité et sur le renouvellement du mandat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prise en compte de la perception de vos collègues et/ou associés au sein du cabinet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Incidence de votre jugement sur l'intérêt de votre client (incidence injuste par rapport à la gravité de l'infraction).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Bibliographie

C.N.C.C.	:	COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
D.C	:	DÉCRET COMPTABLE
I.F.R.S.	:	INTERNATIONAL FINANCIAL REPORT STANDARDS
I.S.A.	:	INTERNATIONAL STANDARDS ON AUDITING
N.E.P	:	NORME D’EXERCICE PROFESSIONNEL
O.E.C	:	ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
P.C.G	:	PLAN COMPTABLE GÉNÉRAL
S.A.B.	:	STAFF ACCOUNTING BULLETIN
S.A.S.	:	STATEMENT OF AUDITING STANDARD
S.E.C.	:	SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION

Articles

Sarbanes-Oxley Act of (2002), Public Law No. 107-204. Washington, D.C.: Government Printing Office.

Securities and Exchange Commission (SEC) (1999) *Materiality*. SEC Staff Accounting Bulletin No. 99. (August 12). Washington, D.C.: SEC.

Big Five Audit Materiality Task Force. (1998) “ Report of the Big Five Audit Materiality Task Force”.

Levitt, A. (1998) “The ‘Numbers Game’ – Remarks of Chairman Arthur Levitt at the N.Y.U. Center for Law and Business” New York, N.Y., September 28, 1998.

Bernstein, L.A. (1967) “The Concept of Materiality”, *Accounting Review*, 42(1), 86-95.

Boatsman, J.R. & Robertson, J.C. (1974) "Policy-Capturing on Selected Materiality Judgments", *Accounting Review*, 49(2), 342-352.

Holstrum, G. L., and W. F. Messier, Jr. (1982).”A review and integration of empirical research on Materiality” *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 2 (1): 45-63.

Robinson, C., and L. Fertuck (1985) “ *Materiality: An empirical study of actual auditor decisions*”. The Canadian Certified General Accountants’ Research Foundation. Research Monograph Number 12.

Carpenter, B.W. & Dirsmith, M.W (1992) "Early debt extinguishment transactions and auditor materiality judgments: A bounded rationality perspective", *Accounting, Organizations and Society*, 17(8), 709-739.

Chewning Jr., E.G. & Higgs, J.L. (2000) "A meta-analysis of materiality studies", *Advances in Accounting*, 17, 65-90.

Chewning, G., K. Pany, and S. Wheeler. (1989)." Auditor reporting decisions involving accounting principle changes: Some evidence on materiality thresholds." *Journal of Accounting Research* 27 (1): 78-96.

Estes, R. & Reames, D.D (1988) "Effects of Personal Characteristics on Materiality Decisions: A Multivariate Analysis", *Accounting & Business Research*, 18(72), 291-296.

Firth, M (1979) "Consensus views and judgment models in materiality decisions", *Accounting, Organizations and Society*, 4(4), 283-295.

Icerman, R.C. & Hillison, W.A. (1991) "Disposition of Audit-Detected Errors: Some Evidence on Evaluative Materiality", *Auditing*, 10(1), 22-34.

Jennings, M., Kneer, D.C. & Reckers, P.M.J, (1987) "A Reexamination of the Concept of Materiality: View of Auditors, Users, and Officers of the Court", *Auditing*, 6(2), 104.

Krogstad, J.L., Ettenson, R.T. & Shanteau, J, (1984) "Context and Experience in Auditors' Materiality Judgments", *Auditing*, 4(1), 54.

MAYPER, A.G (1982) "Consensus of Auditors' Materiality Judgments of Internal Accounting Control Weaknesses", *Journal of Accounting Research*, 20(2), 773-783.

MESSIER JR., W.F (1983), "The Effect of Experience and Firm Type on Materiality/Disclosure Judgements", *Journal of Accounting Research*, 21(2), 611-618.

MORIARTY, S. & BARRON, F.H., 1979. A Judgment-Based Definition of Materiality. *Journal of Accounting Research*, 17, 114-135.

MORIARTY, S. & BARRON, F.H. (1976), "Modeling the Materiality Judgments of Audit Partners", *Journal of Accounting Research*, 14(2), 320-341.

Morris, M.H. & Nichols, W.D, (1988) "Consistency Expectations: Materiality Judgments and Audit Firm Structure". *Accounting Review*, 63(2), 237-254.

Morris, M.H., Nichols, W.D. & Pattillo, J.W, (1984), "capitalization of interest, materiality judgment divergence and users' information needs", *Journal of Business Finance & Accounting*, 11(4), 547-555.

Pattillo, J. & Siebel, J (1973), "The concept of materiality", 28-38 .

Pattillo, J (1976), "The Concept of Materiality in Financial Reporting" *Financial Executives Research Foundation*.

Steinbart, P (1987) "Materiality: a case study using expert systems", 97-116 .

Takiah , M.I. & Errol R.Iselin (1999) "A review of materiality research" .

William, H (1972) "materiality -through the lookin glass".

Woolsey, S., Development of criteria to guide the accountant in judging materiality.

Woolsey, S., Judging materiality in determining requirements for full disclosure. , 745-50 .

Allen, R.D., and R.J. Elder. (2005) “ A longitudinal examination of auditor error projection decisions”. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 24 (2): xx-xx.

Blokdijs, H., F. Driehuis, D. A. Simunic, and M. T. Stein. (2003)” Factors affecting auditors’ assessments of planning materiality” *Auditing: A Journal of Practice & Theory* 22 (2): 297-307.

Braun, K. W (2001)” The disposition of audit-detected misstatements: An examination of risk and reward factors and aggregation effects” *Contemporary Accounting Research* 18 (1): 71-99.

Martinov, N., and P. Roebuck. (1998)” The assessment and integration of materiality and inherent risk: An analysis of major firms’ audit practices” *International Journal of Auditing* 2 (2): 103-126.

Nelson. M. W., J. A. Elliott, and R. L. Tarpley.”Evidence from auditors about managers’ and auditors’ earnings management decisions”. *The Accounting Review* 77 (Supplement 2002): 175-211.